

> A quoi sert ce formulaire ?

Il a pour objet de solliciter les gestionnaires des réseaux routiers en vue de l'obtention **d'un arrêté temporaire de police de circulation** préalable à la mise en place d'une signalisation spécifique pour la réalisation de travaux.

Il ne traite pas des demandes de permissions ou d'autorisations de voirie, de permis de stationnement ou d'autorisations d'entreprendre des travaux.

Avant toute demande, il est conseillé de prendre contact au préalable avec les gestionnaires des routes concernées pour connaître ses contraintes et vérifier la faisabilité de la signalisation projetée.

> Qui peut établir cette demande ?

Les particuliers, les services publics, les maîtres d'œuvre ou les conducteurs d'opérations et les entrepreneurs chargés de l'application de l'arrêté de police de circulation peuvent en faire la demande.

Le terme «services publics» intéresse l'ensemble des services ayant des missions d'intérêt public. Il comprend notamment les collectivités locales et les sociétés concessionnaires des réseaux d'eaux, d'électricité, de gaz, de téléphonique, etc....

> Points particuliers concernant ce formulaire

Le déclarant doit veiller à donner des informations les plus précises possibles.

Certains champs du formulaire doivent être obligatoirement renseignés pour garantir le traitement des demandes dans les meilleurs délais. Ils concernent :

- les coordonnées du déclarant;
- la localisation du site;
- la période de réglementation souhaitée;
- les coordonnées de l'organisme chargé de la pose, du maintien et de la dépose de la signalisation;
- les pièces jointes.

> Quel délai de réponse ?

La demande d'arrêté de police de circulation, doit s'effectuer au plus tard 10 jours ouvrés avant la date souhaitée d'intervention.

Il ne pourra être dérogé à ce délai à l'exception des interventions présentant un caractère d'urgence et donc non programmable.

> Où déposer ce formulaire ?

- Par Mail à : autorisations.temporaires@mairie-lille.fr

- Par télécopie au : **03.20.49.52.48**

- Par courrier à : **HOTEL DE VILLE, DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC ET DU CADRE DE VIE, CS 30667, 59033 LILLE CEDEX, 2^{ème} étage- 3^{ème} pavillon porte B45**

- Renseignements au **03.20.49.55.30** ou **03.20.49.52.50**